



C'EST LA RENTREE !

Et oui, l'été se termine et nous allons tous reprendre notre rythme de croisière, mais nous avons trop souvent l'impression d'être sur le Titanic.

Pendant tout l'été, le discours dominant Macron – Gattaz a martelé qu'en France il y avait « trop de normes, trop de règles, trop d'impôts, trop de tout... » et d'en appeler à en finir avec le Code du travail pour lui substituer « des accords d'entreprises qui mettent en priorité le dialogue social dans les entreprises. » En échange de quoi, le patron des patrons n'ose plus promettre un million d'emplois, mais il assure que « le gouvernement qui réglera ce problème rentrera dans l'Histoire ». Rien de moins, mais nous n'avons pas l'impression que l'histoire est en train de s'écrire, car les chiffres du chômage sont toujours aussi catastrophiques de mois en mois et on ne parlera pas de la récession qui vient...

À la DGFIP, le DG a annoncé de nouvelles pistes de réflexion le 25 juin devant les DDFIP et DRFIP : pôle de contentieux juridictionnels, contrôle fiscal, E formation, formation des cadres B, modalités de recrutement des cadres, voies et moyens limitant le « turn-over » des agents, notamment cadres C, limitation progressive des paiements en espèces, bilan des « RAN » en matière d'affectation, possibilité d'organiser des « compétences croisées » entre directions, révision de nos interventions sur la redevance TV, extension des PNSR... Bref que des bonnes nouvelles en perspective et donc toutes les bonnes raisons de lutter.

La CGT fait donc sa rentrée dans ce contexte, bien décidée à ne rien lâcher. Mais rien ne se fera sans les salariés-es, sans vous !

FICHE DE PAYE EN VOIE D'EXTINCTION

Coincidence, alors que la DRFIP a connu cet été quelques soucis pour imprimer nos fiches de paye et nous les faire parvenir dans les délais, le gouvernement a annoncé cet été une annonce pas anodine au sujet d'une réforme de la fiche de paye. Au prétexte, comme pour le Code du Travail, de la « complexité », le gouvernement propose une « simplification » à la hache : passons de 30 lignes à 5 ou 6 ! Avec au passage, le risque de rendre invisible tout le salaire indirect (protection sociale, retraite, ...). **Pour mieux le faire disparaître ?**

NETTOYAGE PAR LE VIDE

Les préparatifs des restructurations nantaises battent leur plein. Si à ce jour, toutes les questions techniques ne sont pas résolues, il a été décidé de faire de la place. Et pour cela, les services procèdent depuis cet été à un classement vertical des dossiers 2004 des pros. Certes, chaque SIE a fait une liste de dossiers « sensibles » à conserver mais cela n'empêche pas une perte d'informations généralisée. Ce qui fait râler bon nombre de collègues, notamment dans les services de contrôle.

BAISSES DES SALAIRES AU PROGRAMME

En 2013, le salaire mensuel net moyen dans la fonction publique d'État s'est établi à 2 469 euros, soit **une baisse de 0,7 % en euros constants** par rapport à 2012, selon une étude de l'Insee publiée le 26 août. **Depuis l'année 2000, c'est 14,19 % de baisse !** En juin, la ministre de la Fonction publique Marylise Lebranchu, dans le cadre de la **négociation PPCR** a dit espérer « obtenir l'aval des syndicats » en septembre sur ce projet. Selon elle, une première augmentation de « 30 et 40 euros (bruts) par mois » pourrait alors intervenir en 2017 (sic !) pour tous les agents, et jusqu'à 70 euros à l'horizon 2020 !

Pour l'instant, l'impact budgétaire de ces mesures n'a pas été évalué. Et pour cause, ces augmentations sont en trompe l'œil, car immédiatement absorbées par l'inflation, même faible, d'ailleurs, aucune dépense n'est prévue à ce stade pour 2016. De plus, *le texte soumis* à l'accord est explicitement porteur d'attaques pour **l'avenir de la Fonction publique sur ses trois versants**. Le cadre national et collectif du statut général et des statuts particuliers est fragilisé. La fusion de corps et la création de corps interministériels sous la tutelle du préfet de région, portent atteinte à nos droits et garanties. Le recrutement sur la base du concours dans la fonction publique d'État est fragilisé. La continuité du service public sur tout le territoire et l'égalité d'accès sont balayées. Alors signera ou signera pas ? À vous de vous exprimer auprès des organisations syndicales. Pour la CGT, le dégel du point d'indice et un rattrapage salarial immédiat sont incontournables.



PEDALER PLUS POUR GAGNER PLUS ?

Disposition prévue dans la Loi de transition énergétique, l'employeur versera désormais une indemnité kilométrique aux salariés se déplaçant à vélo (même électrique) entre leur domicile et leur lieu de travail. Le montant de cette indemnité pourrait être de 25 centimes par kilomètre parcouru. Ces sommes sont exonérées de cotisations sociales ainsi que d'impôt sur le revenu. La mesure sera applicable rétroactivement au 1er juillet 2015. Prenez un bon vélo, car il va falloir en faire des kilomètres pour récupérer notre pouvoir d'achat perdu !

